



**AUTORITÉ
LUXEMBOURGEOISE
INDÉPENDANTE
DE L'AUDIOVISUEL**

AVIS N° 4/2014

du 19 mars 2014

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif aux demandes de changements des horaires de diffusion des services
Libido, Amatrix et Hot Video TV**

Par courrier du 25 février 2014, le Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias, a consulté l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel au sujet des demandes de changements des horaires de diffusion des services Libido, Amatrix et Hot Video TV.

L'Autorité a examiné les demandes en sa séance du 19 mars 2014.

Jusqu'à présent les trois services diffusaient de 23 heures respectivement de minuit à 5 heures. Ils ont dorénavant l'intention d'entamer leurs programmes en diffusant des contenus interdits au moins de 16 ans à partir de 22.30 heures jusqu'à minuit et de poursuivre de minuit à 5.00 heures avec des programmes destinés aux adultes.

Au vu de l'article 1er (4) de leurs cahiers des charges respectifs qui dispose que les services sont cryptés, l'ALIA n'a pas d'objection à émettre.

Dans l'hypothèse de l'absence de cryptage et en se basant sur l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la protection des mineurs soumis actuellement également pour avis à l'Autorité, dont l'article 5 (1) et (2) prévoit que les programmes identifiés à l'aide de l'indication -16 peuvent être diffusés en clair entre 22.00 heures et 6.00 heures, l'ALIA marque également son accord avec les changements demandés étant donné, les demandes formulées par les sociétés requérantes répondent à ces exigences.

En conséquence, l'ALIA émet un avis positif.

ALIA

AUTORITÉ
LUXEMBOURGEOISE
INDÉPENDANTE
DE L'AUDIOVISUEL

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 19 mars 2014, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, Président
Valérie Dupong, Membre
Claude Wolf, Membre
Jeannot Clement, Membre
Marc Thewes, Membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit, Président